



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

24 août 2016

Après maints appels au dialogue lancés par les journalistes, le Président Rajaonarimampianina a finalement accepté de rencontrer les professionnels des médias, hier. A cette occasion, il a déclaré ne plus pouvoir faire marche arrière concernant la promulgation du Code de la communication mais a cependant proposé la mise en place d'un espace de concertation, qui se penchera sur les articles « remis en cause » par la HCC

Economie et société

LE CODE DE LA COMMUNICATION SERA PROMULGUÉ

Après diverses sollicitations, le Président de la République a finalement rencontré une délégation des professionnels des médias, hier au palais d'Iavoloha. Du côté de l'Exécutif, la tenue de cette rencontre témoigne de sa volonté d'ouverture et de dialogue tandis que pour les professionnels de l'information, il s'agissait surtout de convaincre le Chef de l'Etat de revoir les textes avant son entrée en vigueur et à cet effet, lui ont remis une proposition d'amendements ainsi que quelques remarques. Ainsi, en réponse à la demande des journalistes de ne pas rendre encore effectif ce texte « controversé », qu'ils jugent comme liberticide, Hery Rajaonarimampianina a déclaré que le Code de la communication sera promulgué étant donné qu'il l'a déjà signé. Il a estimé, par conséquent, que le débat est clos. Le Chef de l'Etat refuse d'ailleurs de recourir à l'article 59 de la Constitution lui permettant de solliciter une nouvelle délibération du texte par les parlementaires, estimant que cela génèrera en toute évidence des tensions entre les institutions. De son opinion, les journalistes auraient dû relancer le débat à l'Assemblée nationale avant que les députés ne procèdent au vote car ce sont ces derniers qui décident. Il précise d'ailleurs que la Chambre basse a déjà rejeté ou modifié plusieurs projets de loi émanant de l'Exécutif. Dans son argumentation, le Président de la République a soutenu que le Code de la communication - adopté par les deux Chambres du Parlement et validé par la Haute Cour Constitutionnelle – protège l'intérêt des professionnels des médias et contribue à leur épanouissement. De son avis, ce texte n'a rien de réellement contraignant comparé à ceux des autres pays d'Afrique, en citant en l'occurrence celui du Bénin, les amendes étant d'ailleurs les plus bas sur le Continent. Et de préciser que les peines de prison ont également été supprimées. Quoiqu'il en soit, le Président Rajaonarimampianina a proposé à la délégation la mise en place d'un espace de concertation afin d'étudier ensemble les points susceptibles d'interprétation par la HCC et ce, avant de fixer les modalités d'application de la loi. Il n'a cependant apporté aucune précision quant à cette proposition, ni de garantie quant l'effectivité des points discutés et qui seront adoptés par les deux parties. Les journalistes n'ont pour leur part fait part d'aucun accord par rapport à la proposition du Chef de l'Etat. (L'Express de Madagascar p.5 ; Midi Madagasikara p.2 ; Les Nouvelles p.3 ; La Vérité p.5 ; Tia Tanindrazana p.2)

- Dans sa couverture de cette rencontre entre la délégation des journalistes et le Chef de l'Etat, L'Express de Madagascar a laissé transparaître sa position et surtout sa

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



frustration comme en témoignent les termes, expressions et qualificatifs utilisés. Le quotidien juge les arguments soutenus par le Président comme « fallacieux », ce dernier s'est permis de donner des cours de déontologie et d'éthique, il voulait « berner » les journalistes en proposant l'espace de concertation, il semble « mener les journalistes en bateau », sa proposition a tout d'un « attrape nigaud ». A remarquer que l'article a été signé par la Rédaction et non par un journaliste. (p.5)

- Pour **Midi Madagasikara**, le Président de la République tient un double langage. D'un côté, il propose de discuter des amendements à apporter sur la base des réserves d'interprétation émises par la HCC et de l'autre, il affirme devoir promulguer le texte. De l'opinion du quotidien, le Chef de l'Etat fait « un pas en avant puis un pas en arrière ». Il dit d'ailleurs douter de l'argument du Président Rajaonarimampianina selon lequel recourir à l'article 59 de la Constitution générerait des crises institutionnelles. Le journal a effectivement mis en exergue plusieurs points de cette « péripétie » du Code de la communication attestant que c'est l'Exécutif qui a piloté la version finale ainsi que son adoption par les Parlements et sa validation par la HCC. (p.2)
- Concernant la mise en place de l'espace de concertation, bien qu'aucune précision n'ait été apportée quant aux parties prenantes ni la date de mise en place, **Midi Madagasikara** a rapporté les propos du Président Rajaonarimampianina selon lesquels les résultats des dialogues seraient soumis au vote de l'Assemblée nationale lors de la prochaine session ordinaire qui se tiendra en octobre prochain (p.3)
- Selon **Madagascar Laza**, les deux parties ont trouvé un terrain d'entente après deux heures de discussion, en référence à la mise en place de l'espace de concertation. A la tête de la délégation des professionnels des médias, le président de l'Ordre des journalistes a indiqué qu'il s'agissait d'une étape importante dans le cadre du maintien du dialogue entre les journalistes et le Chef de l'Etat. Cette rencontre ne sera d'ailleurs pas la dernière, selon ses dires (p.3)
- **Madagascar Matin** précise que la délégation des professionnels des médias était composée des directeurs de publication et rédacteurs en chef ainsi que les présidents de l'OJM et de l'association des chroniqueurs politiques. Le quotidien précise par ailleurs que des juristes procéderont à une interprétation exacte des articles soulevés par la HCC avant qu'un quelconque dialogue ne soit entamé par les deux parties. (p.3)
- **La Gazette de la Grande île** s'insurge contre ses confrères ayant participé à la rencontre avec le Président de la République, les accusant d'avoir « trahi » le mouvement pour la liberté d'expression et avoir organisé la rencontre en catimini. Les membres de la délégation n'auraient ainsi représenté que leur organe respectif car ils n'ont pas obtenu l'aval de la « majorité ». De son avis, ces représentants des journalistes ont reçu une offre en contre partie de leur « adhésion pour servir une voie médiane afin de permettre à l'Exécutif de ne pas recourir aux procédures prévues par la Constitution » (p.2)

DOUBLE MEURTRE A SAINTE MARIE, UN FRANÇAIS PLACÉ EN GARDE A VUE

L'affaire du double meurtre de ressortissants français, bénévoles au sein de l'association CETAMADA, à Sainte Marie est prise au sérieux par les autorités, comme l'atteste le Secrétaire d'Etat auprès du ministère de la Défense nationale en charge de la Gendarmerie, le général

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Paza Didier Gérard lors d'une conférence de presse tenue hier matin. A cette occasion, il a tenu à rassurer la communauté française du fait que tous les moyens sont mis en œuvre pour faire aboutir l'enquête. Il a d'ailleurs fait part de son avancée aux journalistes, en précisant que cinq personnes sont actuellement placées en garde à vue pour enquête dont un Français. Ce dernier aurait eu des relations avec la jeune femme victime. Après une perquisition à son domicile, il a été décidé de le maintenir en détention pour les besoins de l'enquête. Quoiqu'il en soit, ce haut responsable de la Gendarmerie a souligné que le mobile reste pour le moment flou et qu'aucune piste n'est négligée. Les autorités œuvrent d'ailleurs à obtenir le maximum de témoignages. Quant à la rumeur selon laquelle les victimes auraient eu une altercation avec des individus dans la boîte de nuit avant leur assassinat, il a été précisé qu'aucun témoignage ne l'a encore confirmé. (L'Express de Madagascar p.5 ; Madagascar Laza p.6)

- **Madagascar Laza** informe que 7 personnes au lieu de 5 sont retenues en garde à vue, ces derniers auraient tous été aperçus avec les victimes dans la soirée du drame. Quant au Français du groupe, il a été identifié comme étant le petit ami de la victime et serait un résident de l'île. (p.6-14)
- **La Gazette de la Grande île** opère un traitement différent. En effet, le quotidien préfère reprendre un article du site Web lepoint.fr dans le cadre d'un traitement factuel et publié un article d'opinion, concernant la réaction des autorités françaises sur le sujet. Il s'est plus précisément référé à la déclaration du porte-parole du Quai d'Orsay, qui semble « taper du poing », réclamant des résultats ainsi que le renforcement de la sécurité de ses ressortissants. Le quotidien se demande ainsi si la Grande île n'aurait pas dû faire pareil à propos de victimes malgaches tuées en France dans des circonstances horribles (p.3)
- Selon **La Vérité**, le Français maintenu en garde à vue se nommerait Nino et serait déjà fiché pour des malversations, en l'occurrence une attaque à main armée et une affaire de faux billets (p.4)

COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT, LE BUDGET ACTUELLEMENT DISPONIBLE

Issu de la proposition de loi soumise par le député d'Antsohihy Jao Jean dit Rémi, un Comité Local de Développement est mis en place dans chaque District de la Grande île et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement de « proximité ». Ainsi, un budget de 200 millions d'Ariary est alloué à chaque CLD, une entité qui est présidée par le ou les députés du District. A préciser néanmoins que l'ordonnateur reste le Chef de district et non les parlementaires. Ainsi, le Directeur général du Budget Mialy Lanto Razafinimanana Razanajato a précisé que la procédure d'exécution du fonds d'appui au développement est déjà enclenchée et par conséquent, les Comités Locaux de Développement doivent s'atteler au plus vite à la priorisation de leurs projets. En clair, l'enveloppe allouée à ces structures est maintenant disponible et les membres des CLD sont appelés à évaluer et valider les projets, selon leurs pertinences, qui se doivent d'être des facteurs de développement local. A noter que plusieurs circonscriptions ont déjà procédé au vote dans le but de déterminer les membres de leur CLD ces dernières semaines. La Direction générale du Budget au sein du ministère des Finances et du Budget a par ailleurs précisé que les fonds dédiés sont entièrement compris dans le budget de l'Etat tandis que les projets qui seront soumis devront impérativement contribuer au développement économique de l'ensemble de la circonscription administrative. (L'Express de

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Madagascar p.5 ; Midi Madagasikara p.5 ; Madagascar Laza p.2 ; Les Nouvelles p.18)

- Selon **Les Nouvelles**, les projets émanant des CLD se font attendre. Une lettre a d'ailleurs été envoyée dans ce sens à l'Assemblée nationale afin d'interpeller les députés sur la nécessité d'accélérer les processus de validation pour que le ministère de l'Intérieur puisse s'atteler au plus vite à la répartition des fonds (p.18)

Foyers de tension

UNE EXPLOITATION MINIERE CHINOISE CONTESTEE A MANANJARY

Après Soamahamanina, une autre exploitation minière entreprise par une compagnie chinoise est en train de faire l'objet d'une contestation populaire. Il s'agit d'une exploitation opérée dans la Commune rurale de Vohilava, dans le District de Mananjary. Selon les premières informations, la population de cette localité a manifesté son mécontentement et son opposition à ce projet, dans les rues, en début de semaine. La pollution de la rivière dans laquelle elle puise son eau au quotidien figure parmi les principaux objets de contestation. Les exploitants chinois habiteraient effectivement à bord d'un bateau sur cette rivière et y verseraient leurs excréments et autres saletés. Les habitants de Vohilava ont par conséquent lancé un ultimatum de cinq jours à ces Chinois pour quitter les lieux (**L'Express de Madagascar p.8**). **Madagascar Matin** rapporte les informations d'une source locale selon lesquelles des manifestants ont détruit certains matériels d'exploitation. Si d'une part, ni le maire, ni les autorités locales ne sont au courant de l'existence d'un quelconque permis d'exploitation, d'autre part les habitants dénoncent les dommages causés par les explosions de dynamite et le déversement de terres provenant des mines sur leur environnement. La contamination de l'eau potable est également dénoncée, d'ailleurs plusieurs animaux d'élevage en seraient morts (p.3 ; **La Gazette de la Grande île p.2-12**)

Un peu d'humour



L'Express de Madagascar p.3

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrakaza@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne